



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL

### DECISION DU MAIRE

N° 44/23 OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ABBAYE DE SILVACANE A L'ASSOCIATION « FESTIVAL INTERNATIONAL DE QUATUOR A CORDES DU LUBERON » POUR L'ORGANISATION DE CONCERTS

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire,
- Vu la demande de l'Association « Festival International de Quatuor à Cordes du Luberon » qui sollicite la mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane pour organiser des concerts,

DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane entre la Commune et l'Association « Festival International de Quatuor à Cordes du Luberon » représentée par Madame Hélène CARON-SALMONA,

DIT que la présente convention est conclue pour les 24 août, 27 août, 30 août, 1<sup>er</sup> septembre et 3 septembre 2023 soit pour 5 concerts dans le cloître et une clé d'écoute dans le chauffoir le 27 août 2023,

DIT que le tarif horaire de l'équipe de l'abbaye sera de 35€ par heure jusqu'à minuit et de 50€ par heure de minuit à 7h,

DIT que le bénéficiaire s'acquittera de la somme de 610€ pour frais de gestion.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 16 mai 2023

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le .....

Et de la publication ou notification le 22 MAI 2023